



Ti an Oll  
Plestin-les-Grèves



Poul Rannet  
Plestin-les-Grèves

Yves-Marie Le Lay et Etienne de Saint-Laurent, présidents

à

**Le 22 octobre 2020**

Monsieur le porte-parole des familles Bourdin-Cassin  
Saint-Efflam  
22310 Plestin-les-Grèves

Monsieur,

aux noms des familles Bourdin-Cassin, vous nous avez proposé une négociation après l'annulation du permis de construire par la justice administrative de la maison des dites familles à Saint-Efflam à Plestin-les-Grèves et la mise en demeure du Tribunal de Grande Instance d'appliquer cette décision de justice en procédant à sa démolition.

Nous ne comprenons pas cette demande. Comment peut-on proposer une négociation sans préciser son objet, sans dire sur quoi porterait-elle ? C'est bien le sens de notre réponse par le canal de nos avocats lors de votre précédente demande. Et de notre côté nous serions bien en mal de vous proposer un objet à cette négociation. Comme elle n'a pas pu s'engager à notre demande avant la construction de cette maison faute des familles Bourdin-Cassin d'y répondre favorablement, et que Monsieur le maire de Plestin-les-Grèves a délivré un permis de construire malgré les avis contraires de nos associations, la justice saisie a tranché. Et dans la demande formulée par les dites familles, ce n'est pas tant la maison qui nous gêne qu'une demande de non application de la loi. La décision de construire ou de ne pas construire échappe à toutes les parties en présence, y compris à Monsieur le maire de Plestin. Désormais force reste ainsi à la loi. Qui saurait s'en plaindre dans une société démocratique régie par la Loi ? Nous n'avons plus à juger de ce qui est bien ou mal en la matière, la loi l'a fait pour nous. Toute autre jugement relèverait de l'arbitraire le plus total, sauf si l'appel que les familles Bourdin ont formulé annulait la décision de démolition du tribunal de première instance.

Ce rappel élémentaire aux grands principes de notre démocratie ne nous fait pas oublier l'immense gâchis de cette affaire. N'étant pas indifférents au sort des famille Bourdin, nous leur apportons quelques conseils qu'il restera à elles de suivre ou pas.

D'abord, nous leur proposons de se retourner vers le seul responsable de ce gâchis, monsieur le maire de Plestin. C'est lui qui les a engagées dans ce projet funeste en leur délivrant en 2011 un permis de construire alors que le Tribunal Administratif avait dès 2010 annulé au nom de la loi littoral un permis de construire deux immeubles sur un terrain situé à 170 mètres du leur. Au nom

du principe que nul ne saurait ignorer la loi, surtout le premier magistrat de la commune, il devait dissuader les familles Bourdin de leur projet. En faisant délibérément tout le contraire il porte l'entière responsabilité de ce gâchis. Donc, à ce titre les dites familles sont juridiquement fondées à se retourner contre lui devant les tribunaux pour lui demander réparation des graves préjudices qu'elles ont subis. Nos associations sont tout à fait disposées à leur apporter notre concours pour l'élaboration de cette requête contre le maire et la commune de Plestin-les-Grèves.

A moins que dans le souci de négocier qui anime les familles Bourdin elles ne proposent en dédommagement à la municipalité de leur obtenir un terrain constructible où implanter cette maison d'autant qu'elle est démontable et donc facilement remontable ailleurs. Cette solution aurait l'avantage de ne pas priver les familles de leur résidence secondaire et apporterait une réponse plus rapide qu'une longue procédure judiciaire.

Monsieur, nous pensons avoir répondu au moins en partie à vos préoccupations. Nous souhaitons le faire avant la réunion publique que vous organisez et à laquelle nos associations ne participeront pas, ne souhaitant pas être l'objet d'une vindicte populacière attisée par des appels à la haine sur les réseaux sociaux.

Bien à vous.

Les présidents : Yves-Marie Le Lay et Etienne de Saint-Laurent

Contacts : 06 12 74 34 56 et 02 96 35 76 64